

## A- IDENTIFIANTS

### Collectivité ou Etablissement concerné :

COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG

1 parc de l'Etoile

67076 STRASBOURG CEDEX

Téléphone : 03.68.98.51.19

Télécopie : 03.68.98.56.32

Courriel : marchespublics@strasbourg.eu

Correspondant : M. le Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg

URL Profil acheteur : <https://alsacemarchespublics.eu/>

### Objet du contrat :

15004C Extension du dispositif de Vidéo protection urbaine (Reconsultation de l'affaire 14049C)

Les fournitures, objet du présent marché, seront payées selon les stipulations du bordereau des prix (qui couvre environ 80% des articles couramment utilisés par le service Prévention Urbaine de la Communauté Urbaine de Strasbourg) et selon le(s) catalogue(s) et/ou tarifs du titulaire (dans la limite de 20% de l'ensemble des fournitures du marché), dans la mesure où la collectivité se réserve la possibilité de commander ponctuellement sur ce ou ces derniers des articles, en rapport avec l'objet du marché, mais hors bordereau.

Marché à bons de commande Avec mini et maxi et un opérateur économique

### Mode d'attribution du contrat :

Attribution en marché unique.

### Titulaire(s) du contrat :

SPIE EST sis à 67411 ILLKIRCH CEDEX

## B- DÉFINITION DES BESOINS À SATISFAIRE ET MONTANT PRÉVU DE L'OPÉRATION

Les besoins à satisfaire sont tous compris au(x) présent(s) contrat(s).

## C- ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU CONTRAT

### Déroulement prévu :

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification du contrat à son titulaire. Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans.

### Prix envisagé :

Le montant total des commandes pour la durée initiale du marché est défini comme suit :

Seuil minimum : 75 000,00 Euros H.T.

Seuil maximum : 1 000 000,00 Euros H.T.

Ces montants seront identiques pour les périodes de reconduction.

### Modalités de financement :

Ressources propres de la collectivité à hauteur de 60 % à 80 %  
Subventions entre 20 % (hors ZSP) et 40 % (en ZSP)

## D- MOTIVATION DU CHOIX DU MODE DE PASSATION ADOPTÉ

### Procédure choisie :

Appel d'offres ouvert Articles 33 3<sup>o</sup>al. et 57 à 59 du CMP

## E- DESCRIPTION DU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE SUIVIE

### Organe(s) de publication des annonces :

Les Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA) N° : 628511000 paru le : 09/12/2014

Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) N° : 20140231 Annonce N° 288 paru le : 02/12/2014

Profil acheteur ALSACE MARCHES PUBLICS

Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) N° : 2014/S232-408606 paru le : 02/12/2014

### Détail du déroulement de la procédure :

Date d'envoi à la publication : Le 28/11/2014

Date limite de réception des offres : Le 13/01/2015

Délai de validité des offres : 150 Jours

Nombre d'offres reçues : voir le registre des dépôts

Date de décision des candidatures : Le 15/01/2015

Date de jugement des offres : Le 12/02/2015

Délibération autorisant la signature du (des) contrat(s) : en date du 27/02/2015

**Informations sur la dématérialisation de la procédure :**

Adresse de téléchargement du DCE : <https://alsacemarchespublics.eu>

Adresse d'envoi des plis : <https://alsacemarchespublics.eu>

Le représentant du pouvoir adjudicateur a offert un accès libre, direct et complet aux documents de consultation.

Le représentant du pouvoir adjudicateur préconise la transmission des plis par voie électronique. Il accepte cependant les plis adressés par d'autres moyens.

**Autres précisions :**

Voir en outre :

Le procès-verbal et le rapport d'ouverture des offres.

**F- CRITÈRES, CANDIDATS RETENUS ET MOTIFS DU CHOIX DE L'OFFRE  
RETENUE**

**Critères de choix :**

Les critères de jugements des offres, sont pondérés de la manière suivante :

- 1- Prix des prestations 50%
- 2- Valeur technique 50%
  - Méthodologie 20%
  - Caractéristiques des matériels 15%
  - Garantie des matériels 5%
  - Planning d'exécution 10%

**Candidats retenus et motifs de ce choix :**

EIFFAGE ENERGIE ALSACE  
Le groupement d'entreprises conjointes  
SPIE EST

INEO INFRACOM/CEGELEC

**Motif du choix du titulaire :**

Voir le procès-verbal et le rapport de jugement des offres.

**G- CANDIDATURES ET OFFRES NON RETENUES ET MOTIF DE REJET**

**Offres non retenues (noms et motif de rejet) :**

EIFFAGE ENERGIE ALSACE  
Motif du rejet : Classée 2  
Le groupement d'entreprises conjointes  
Motif du rejet : Irrégulière

INEO INFRACOM/CEGELEC

Voir le procès-verbal et le rapport de jugement des offres.

**H- JUSTIFICATION DES DÉROGATIONS ÉVENTUELLES AUX SPÉCIFICATIONS  
TECHNIQUES APPLICABLES**

Sans Objet

I- ORIGINE DES FOURNITURES

Sans Objet

J- INFORMATIONS RELATIVES A LA SOUS-TRAITANCE

Sans Objet

## PROCÈS VERBAL DE DÉCISION DES CANDIDATURES ET D' EXAMEN DES OFFRES

### DÉSIGNATION DE LA CONSULTATION

Service : Service Prévention Animation Sécurité  
Date Limite de Réception des offres : 13 janvier 2015 10 H  
Nature de la prestation : 15004C Extension du dispositif de Vidéo protection urbaine (Reconsultation de l'affaire 14049C)  
Mode de Passation : Appel d'offres ouvert Articles 33 3°al. et 57 à 59  
Avis envoyé à la publication le : 28 novembre 2014

### COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Date de la Réunion : le 15 janvier 2015

<i>MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE</i>		
<i>Prénom - Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Présence ou Date convocation</i>
Jean-Marie BEUTEL*	Vice Président	Présent
Jean Luc HERZOG	Vice Président	Présent
Françoise BEY	Vice Présidente	Absent 09/01/15
Céleste KREYDER	Conseiller communautaire	Absent 09/01/15
Chantal CUTAJAR	Conseillère communautaire	Présent
Eric SCHULTZ	Conseiller Communautaire	Absent 09/01/15
Edith ROZANT-	Conseillère communautaire	Présent

<i>MEMBRES À VOIX CONSULTATIVE</i>		
<i>Prénom - Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Présence ou Date convocation</i>
LE RECEVEUR DES FINANCES	ou son représentant	Absent 09/01/15
le directeur de la D.R.C.C.R.F.	ou son représentant	Présent

**DÉCISION CONCERNANT LES CANDIDATS**

<i>Nom ou Raison Sociale</i>	<i>Décision</i>	<i>Motif de la Décision</i>
SPIE EST	Admis	
EIFPAGE ENERGIE ALSACE	Admis	
<i>Groupement conjoint</i> INEO INFRACOM/CEGELEC <i>Mandataire</i> INEO INFRACOM, SNC CEGELEC LORRAINE ALSACE	Admis	

**OUVERTURE DES PLIS**

<i>Montant H.T. Mini : 75 000,00 . Montant H.T. Maxi : 1 000 000,00</i>			
<i>No Ordre de Dépôt</i>	<i>Nom ou Raison Sociale du Candidat</i>	<i>Montant H.T.</i>	<i>Observations</i>
1	SPIE EST	0,00	VT DC1 - DC2
2	EIFPAGE ENERGIE ALSACE	0,00	OFFRE DEMATERIALISEE VT DC1 - DC2
3	<i>Groupement conjoint:</i> INEO INFRACOM/CEGELEC <i>Mandataire</i> INEO INFRACOM SNC CEGELEC LORRAINE ALSACE		Offre irrégulière OFFRE DEMATERIALISEE VT DC1 - DC2 L'offre de l'entreprise INEO INFRACOM est irrégulière( bordereau des prix modifié).

## PROCÈS VERBAL DE JUGEMENT DES OFFRES

### DÉSIGNATION DE LA CONSULTATION

Service : Service Prévention Animation Sécurité  
Date Limite de Réception des offres : 13 janvier 2015 10 H  
Nature de la prestation : 15004C Extension du dispositif de Vidéo protection urbaine (Reconsultation de l'affaire 14049C)  
Mode de Passation : Appel d'offres ouvert Articles 33 3°al. et 57 à 59  
Avis envoyé à la publication le : 28 novembre 2014

### COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Date de la Réunion : le 12 février 2015

<i>MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE</i>		
<i>Prénom - Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Présence ou Date convocation</i>
Jean-Marie BEUTEL*	Vice Président	Présent
Jean Luc HERZOG	Vice Président	Présent
Françoise BEY	Vice Présidente	Présent
Céleste KREYDER	Conseiller communautaire	Présent
Chantal CUTAJAR	Conseillère communautaire	Présent
Eric SCHULTZ	Conseiller Communautaire	Absent 06/02/15

<i>MEMBRES À VOIX CONSULTATIVE</i>		
<i>Prénom - Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Présence ou Date convocation</i>
LE RECEVEUR DES FINANCES	ou son représentant	Absent 06/02/15
le directeur de la D.R.C.C.R.F.	ou son représentant	Présent

## ANALYSE DES OFFRES

<i>Montant H.T. Mini : 75 000,00 Montant H.T. Maxi : 1 000 000,00</i>			
<i>Classement</i>	<i>No Dépôt</i>	<i>Nom ou Raison Sociale du Candidat</i>	<i>Montant H.T.</i>
1	1	SPIE EST	0,00
2	2	EIFFAGE ENERGIE ALSACE	0,00

Trois plis ont été déposés pour cette consultation. Toutes les candidatures sont recevables. Toutes les offres sont recevables, à l'exception de l'offre du groupement d'entreprise INEO INFRACOM/CEGELEC pour modification du bordereau des prix unitaire. Les offres ont été analysées suivant les critères définis dans le règlement de la consultation, à savoir le critère prix des prestations avec une pondération de 50% et le critère valeur technique avec une pondération de 50%.


L'offre de l'entreprise SPIE EST est première sur le critère prix des prestations et première sur le critère valeur technique.

Après l'analyse des propositions fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, la commission réunie en date du 12 Février 2015, classe les offres et décide de retenir la proposition suivante, jugée économiquement la plus avantageuse :

- l'entreprise SPIE EST




**Tableau de synthèse notes techniques**

NOMS ENTREPRISES	Méthodologie /20	Caractéristique Matériel /15	Garantie /5	Planning /10	Note GLOBALE /50
SPIE	17	14.15	2	10	43.15
EIFFAGE					

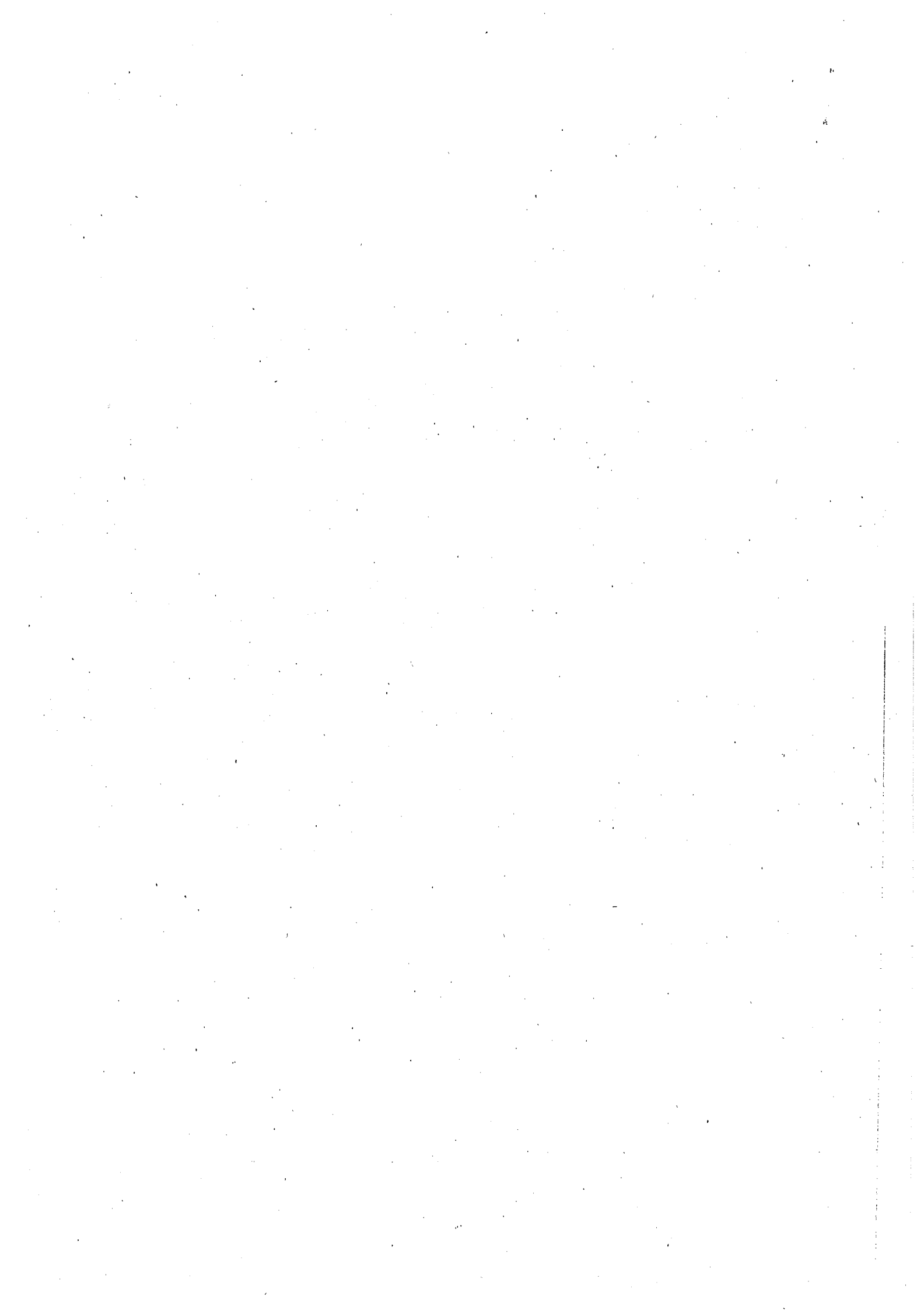
**V. CONCLUSION**

**TABLEAU DE SYNTHÈSE :**

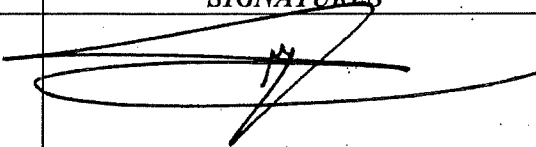
NOMS ENTREPRISES	Montant de l'offre	1/ Critère prix /50	2/ Critère technique /50	TOTAL /100	Classement
SPIE / 100	360 067 €	50	43.15	93.15	1
EIFFAGE / 100					

Suite à l'analyse des offres, il est proposé de :

- retenir l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société *SPIE*.



SIGNATURES

<i>MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE</i>	<i>SIGNATURES</i>
Président Jean-Marie BEUTEL*	
Jean Luc HERZOG	
Françoise BEY	
Céleste KREYDER	
Chantal CUTAJAR	

